

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 1ER BIS

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« compte tenu »,

les mots :

« au titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.